L'Institution nationale des Invalides

Le 23 février, Alain Juppé, alors ministre de la Défense et des Anciens Combattants, s'est rendu à l'Institution nationale des Invalides (INI) après le président de la République Nicolas Sarkozy (26 novembre 2010). Cette institution, située dans l'enceinte de l'Hôtel national des Invalides à Paris, a connu une hisoire mouvementée.

Louis XIV souhaite créer une institution pour les officiers et soldats invalides, vieux ou sans ressources. L'Hôtel, dont la construction commence en 1671, reçoit ses premiers pensionnaires trois ans plus tard. Destiné à en recevoir 1 500, il en compte 4 000 à la fin du XVIIe siècle, malgré de sévères conditions d'admission. Louis XIV et son ministre de la Guerre, Louvois, ont réussi à obtenir la cohabitation harmonieuse de nombreux pensionnaires de tous âges, de toutes provinces et de tous grades, en imposant une organisation militaire. L'Hôtel des Invalides est assimilé à une place de guerre et ses pensionnaires, répartis en compagnies, doivent se plier aux règles militaires et religieuses. Le 14 juillet 1789, la Révolution commence à l'Hôtel des Invalides par le pillage de 32 000 fusils entreposés dans les caves. L'Assemblée nationale envisage la suppression de l'institution, jugée trop coûteuse, mais se contente de la renommer «Hôtel national des militaires invalides» et de supprimer le culte religieux. Napoléon rend l'église au culte, redore son dôme et dote l'institution d'un budget, prélevé en grande partie sur les salaires des membres de la Légion d'Honneur et des militaires de rangs élevés. Après la chute du Second Empire, l'institution accueille les pièces du musée d'Artillerie dès 1871 et celles du musée historique de l'Armée en 1896. Les deux institutions fusionnent en 1905 pour former l'actuel musée de l'Armée. Ces collections viennent renforcer celles d'un premier musée, créé par Louis XVI en 1776 à l'Hôtel des Invalides avec l'ensemble des plans-reliefs retirés de la grande galerie du Louvre.

En 1991, l'Institution nationale des Invalides est devenue un établissement public administratif. En 2008, le secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants a élaboré un projet pour la période 2009-2013 qui recadre ses missions. Il s'agit d'abord de pérenniser et d'optimiser sa fonction hospitalière. Ensuite, en partenariat avec le Service de santé des armées, l'INI participe au parcours de soins des combattants blessés. En outre, elle prend en compte l'ensemble des contraintes normatives, sécuritaires, budgétaires, fonctionnelles et qualitatives communes à l'ensemble des établissements de santé, en maintenant ses particularités de centre des pensionnaires et de fonction hospitalière. Enfin, l'INI doit devenir une référence, notamment comme centre medico-chirurgical des anciens combattants et de blessés civils et pour la recherche sur l'appareillage du handicap.

Loïc Salmon

© Mindef/SGA

Le président de la République est «protecteur titulaire» de l'INI